

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 16 – absents : 2 - procuration : 1 - Votants : 17

Le six mars deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 février 2017

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal – M. BOHN Gérard - M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert - M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël - M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACÉ Sophie - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : M. BOUILLON Robert qui a donné procuration à M. POISSON Joël – M. PECQUENARD Denis.

Secrétaire de séance : Mme PEURON Françoise

1 - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DU 7 FÉVRIER 2017

Le compte rendu est lu et adopté à l'unanimité.

2 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER - AVIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à Mme LEGEAU Céline située 13, résidence de la Prunette
- la maison appartenant à M. DIJON Pierre située 8, résidence de la Prunette
- la maison appartenant aux Consorts FERLICOQ située 12, résidence de la Prunette
- la maison appartenant à M. LABBE Thierry située 12, allée des Marronniers
- la maison appartenant à M. et Mme BAJO François située 16, route de Malesherbes

3 - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS

Monsieur le Maire informe que la loi ALUR prévoit le transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence relative au PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale, à compter du 27 mars 2017 (trois ans à compter de l'adoption de la loi) ;

La C.C.D.P. face au travail important pour la mise en œuvre de ce transfert et aux incidences financières induites demande aux communes de s'opposer à ce transfert afin de leur laisser le temps d'étudier la question.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE DE S'OPPOSER au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanismes en tenant lieu ou carte communale à la Communauté de Communes du Pithiverais.

4 – SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions aux associations pour l'année 2017 pour un montant total de 29 182,28 €

5 – EMPLOIS JEUNES ÉTÉ 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la reconduction du dispositif d'emploi de jeunes étudiants domiciliés à Sermaises au cours de l'été 2017.

6 – TARIF DE LOCATION DE LA SALLE CULTURELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE à 120 € le tarif de location de la salle culturelle à la Communauté de Communes du Pithiverais à l'occasion de réunions.

7 – SYNDICAT DE GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DÉPARTEMENTALE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communauté du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter. Il précise que cette désignation doit s'opérer par la voie d'une élection au scrutin secret à la majorité absolue et que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire.

Le conseil municipal, après un vote à bulletins secrets et après UN tour de scrutin à la majorité absolue,

DÉSIGNE :

Mme AUVRAY Chantal déléguée titulaire de la commune au sein du comité syndical pour la gestion de la fourrière animale des communes et communauté du Loiret,

Mme PIETREMENT Janine déléguée suppléante de la commune au sein du comité syndical pour la gestion de la fourrière animale des communes et communauté du Loiret.

8 – PROJET DE PARCE ÉOLIEN

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le projet de parc éolien de la Sté IMAGIN'ERE au Sud-Est de la commune (en extension du parc existant) a reçu un avis défavorable de la part du SDRCAM du fait que le projet se situait dans une zone dangereuse et d'entraînement de jour comme de nuit du G.I.H. (Groupement Interarmées d'Hélicoptères).

La Sté IMAGIN'Ere propose un nouveau projet au Nord-Est de la commune, proche du hameau d'Enzanville et situé par moitié sur la commune de Sermaises et la commune de Rouvres-St-Jean.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

ÉMET un **AVIS DÉFAVORABLE** à ce nouveau projet de parc éolien.

9 – INFORMATIONS DIVERSES

☞ Assainissement eaux usées rue de Chartres, route de Thignonville et route de Mérobes :

Accord d'une subvention du Conseil Départemental de **28 646 €**
Début des travaux en mars 2017

☞ Lotissement GAUTIER chemin de Corbeil : début des travaux des V.R.D le 6 mars 2017



Le Maire,

James BRUNEAU